

Périmètres de quiétude actifs en cœur de Parc et en aire d'adhésion en 2021

Interdiction de survol dans le cœur

- du 1er novembre au 31 août
de l'année suivante
- du 1er janvier au 31 août

Quiétude requise

- du 1er janvier au 31 août

Parc national des Cévennes

- Cœur
- Aire d'adhésion

